

MAI-JUIN 2010

OPÉRATION AGIR

Les Métallos à la défense du régime public de santé

Au terme de la première campagne de l'Action du groupe d'intervention rapide (AGIR) lancée lors de l'assemblée annuelle, le Syndicat des Métallos a présenté le 10 mars dernier une pétition de quelque 6500 signatures à l'Assemblée nationale. Celle-ci dénonce la Loi 34 qui transfère une cinquantaine de chirurgies à des cliniques médicales spécialisées privées (CMS) où opèrent des médecins désengagés du régime d'assurance-maladie.

«L'opération est un succès. Cela montre que nos membres du

secteur privé savent très bien ce que le gouvernement oublie: le système de santé public ici est un gros avantage concurrentiel. Il en coûte de 5 à 7\$ de l'heure de plus en assurances privées chez nos voisins du Sud», a fait valoir le directeur des Métallos, Daniel Roy.

La pétition, présentée à l'Assemblée nationale par le critique de l'opposition en santé, Bernard Drainville, met en garde contre un éventuel élargissement de la gamme des services médicaux pouvant être couverts par des assurances privées et réclame un

engagement du gouvernement à améliorer l'efficacité du système de santé, ce qui ne passe pas par le mirage du privé.

Des répondants AGIR ont été désignés dans 93% des sections locales et des signatures

ont été recueillies dans plus d'une centaine de milieux de travail. Il est cependant apparu au fil de l'opération qu'il était plus difficile de rejoindre les membres au sein des sections locales composées. On suggère à l'avenir de désigner un répondant AGIR pour chacune des unités d'une SL composée.



Les représentants des Métallos et le député péquiste Bernard Drainville.

NOUVELLE CONVENTION CHEZ ARCELORMITTAL

Relance du projet de laminoir à poutrelles

Les 700 métallos des aciéries d'Arcelor Mittal à Contrecoeur et Longueuil (SL 6586, 8060 et 8897), ont ratifié un nouveau contrat de travail de six ans. De plus, la compagnie s'est engagée à relancer le projet de construction d'une usine de poutrelles à Contrecoeur.

Une étude de marché, dont les résultats seront présentés aux Métallos, sera réalisée d'ici la fin juillet afin de réévaluer la demande de poutrelles ou de tout autre produit d'acier. «C'est un pas dans la bonne direction. Nous

avons un bon contrat en main et une poignée pour obtenir un laminoir à poutrelles» a fait valoir le président de la section locale 6586 des Métallos, Claude Langlois.

Le contrat prévoit une indemnité de vie chère, ainsi que l'intégration de primes de 2,06\$ l'heure au taux horaire régulier. Les écarts entre les différentes classes de salaire seront augmentés de 9 cents en 6 ans, pouvant aller jusqu'à 2,61\$. Le régime de retraite sera capitalisé entièrement d'ici 2015, alors que c'était auparavant le cas pour seulement le tiers des prestations.

De plus, un employé pourra partir à la retraite après 30 ans de service, peu importe son âge. Les travailleurs ont aussi l'opportunité de rattraper plus rapidement des années de cotisations perdues (par exemple à cause de mises à pied temporaires). L'entente comprend aussi des bonifications au chapitre des primes, des vacances, des assurances collectives et de la procédure de mise à pied.



La section locale 7065 a 40 ans !

Pour célébrer le 40^e de la SL composée 7065, un 5 à 7 a été organisé le 26 mars, auquel ont participé les permanents et les exécutifs des 28 unités regroupant divers champs d'activités tels que la métallurgie, l'hôtellerie, les ventes et le service, le débardage et la transformation.

Déposée en 1966, l'accreditation a été reconvenue seulement en mars 1970. Cette section locale composée dessert maintenant près de 800 métallos.

CALENDRIER

Activités de formation

Mai

Enquête d'accident

3 au 5 à Brossard

Le droit du travail en évolution

6 à Alma

Délégués et déléguées

5 au 7 à Thetford-Mines

11 au 13 à Rouyn

17 au 19 à Montréal

Résolution de conflits

10 et 11 à Brossard

Le travail syndical en prévention

18 et 19 à Québec

Réclamation à la CSST

26 au 28 à Ste-Thérèse

Juin

Les finances de la section locale

7 et 8 à Brossard

Introduction à la santé et la sécurité du travail

9 au 11 à Montréal

Délégués et déléguées

16 au 18 à Ste-Thérèse

Dirigeants et dirigeantes

14 au 17 à Québec

Activités syndicales

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

1^{er} mai

Rencontres régionales

de Montréal 13 et 14 mai

de Brossard 20 et 21 mai

de Québec 27 et 28 mai

du N/Nord-Ouest 2 et 3 juin

de Sept-Îles 9 et 10 juin

BIENVENUE!

■ Aux 8 membres de Protectel à Montréal (SL 8922)

■ Aux 6 membres de G.O. Sécurité à Granby (SL 8922)

VIE SYNDICALE

Des ampoules métallos écolos



Depuis l'avènement de nouvelles lois américaines visant à cesser la production d'ampoules incandescentes énergivores, les ampoules fluorescentes compactes (AFC) semblent être une alternative. Les AFC ne sont pourtant pas un choix écologique en raison du mercure qu'elles contiennent. Nos confrères et consœurs métallos de Wellsboro aux États-Unis, qui fabriquent du verre pour ampoules incandescentes, voient donc leurs emplois menacés par ces nouvelles lois. Pourtant, la compagnie Osram Sylvania vient de mettre au point une ampoule halogène à haut rendement énergétique sans mercure, qui fait appel au même type de verre et offre une véritable qualité de lumière. Les AFC étant produites principalement en Chine, les ampoules halogènes Super Saver de Sylvania deviennent une façon vraiment écologique de préserver des emplois métallos en Amérique du Nord. Par solidarité, cherchons ces ampoules dans les magasins *Home Hardware*.

Célébrons le 1^{er} mai ensemble !

Le 1^{er} mai marque la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses. Cette fête tire son origine d'une bataille menée au 19^e siècle par des syndicats américains



pour une réduction de la journée de travail. Lors d'un congrès en 1886, des syndicats se donnent jusqu'au 1^{er} mai 1888 pour obtenir la journée de travail de huit heures. Environ 200 000 travailleurs obtiendront gain de cause et 340 000 autres entament une grève générale. Trois travailleurs sont décédés au cours d'une manifestation à Chicago et cinq autres ont été condamnés à mort. De nos jours, le 1^{er} mai est une occasion de célébrer notre solidarité et de mettre de l'avant nos revendications d'aujourd'hui, dans une ambiance familiale! Contactez le Conseil régional FTQ de votre région pour connaître les activités prévues.

Fermeture de Pyrotek Baie Comeau

La compagnie américaine Pyrotek a cessé la production de pièces à sa succursale de Baie-Comeau pour rapatrier ses activités aux États-Unis, mettant ainsi à pied 10 métallos (SL 7065). Cela nuit aux alumineries Alcoa de Baie Comeau et Alouette de Sept-Îles qui devront attendre deux mois avant que le matériel puisse être livré. Un comité de reclassement sera mis sur pied et une prime de séparation a été négociée, équivalant à une semaine de salaire par année de service (maximum de 13 semaines). L'usine fabriquait des pièces en silicate de calcium et des isolants électriques pour l'ensemble du Canada.

DÉCISIONS

Ténosynovite reconnue

Une travailleuse de Thomas & Betts de St-Jean-sur-Richelieu a obtenu gain de cause devant la Commission des lésions professionnelles (CLP) pour une ténosynovite. Ce jugement force la CSST à reconnaître cette maladie comme étant liée au travail et ainsi verser les prestations rétroactivement.

Décision renversée

La CLP a renversé une décision de la CSST qui ne reconnaissait pas la lésion professionnelle d'un travailleur de Tremcar, à St-Jean-sur-Richelieu. Le syndicat a démontré que l'employeur avait omis certains faits de l'enquête dans son avis.

Norcast Mont-Joli

Un travailleur de la fonderie Norcast à Mont-Joli (SL 6506) a eu gain de cause devant la CLP. Le commissaire a déterminé que le travailleur a subi une lésion professionnelle.

Gain de cause à l'assurance-emploi

Deux travailleuses congédiées, l'une à la Petite Bretonne à Blainville et l'autre au Sheraton Laval, ont eu droit à l'assurance-emploi, après l'intervention du syndicat.

Harcèlement psychologique

Un travailleur, président d'unité d'une section locale, victime de harcèlement psychologique de la part d'un représentant de l'employeur, a été mis en arrêt de travail. Rejetée dans un premier temps par la CSST, sa demande a été accueillie en révision administrative, donnant ainsi droit aux indemnités. L'employeur conteste la décision en CLP.

Regroupement pour l'usage sécuritaire du chrysotile

Un regroupement a été mis en place pour promouvoir l'usage sécuritaire et contrôlé du chrysotile, réunissant notamment les syndicats présents dans le secteur, les grandes organisations patronales, le Mouvement PROchrysotile, les villes de Thetford Mines et Asbestos et l'Institut du chrysotile.



Le Québec a développé une expertise en matière d'usage sécuritaire du chrysotile, qu'il fait connaître à travers le monde, a-t-on fait valoir en conférence de presse. «*Quand j'étais jeune soudeur, on soudait le casque baissé. Le soir, on mouchait noir. On n'a pas arrêté de souder, on a fait la bagarre pour avoir des capteurs à la source et rendre le milieu de travail sécuritaire*», a illustré le directeur des Métallos, Daniel Roy, comparant la situation à celle du chrysotile.

Le regroupement a fait valoir la différence entre les anciens types d'amiante très nocifs qui ne sont plus utilisés aujourd'hui et le chrysotile, qu'on a appris à manipuler de façon sécuritaire. Le groupe a rappelé que 700 emplois dépendent directement de l'exploitation de la fibre chrysotile et 2000 indirectement.

Rencontre internationale

En mars, le coordonateur des Métallos pour la région de Québec, Réal Valiquette, a assisté à une conférence internationale sur le chrysotile à Mexico, à laquelle participaient des représentants de 12 pays producteurs. Des médecins et des spécialistes en santé et sécurité ont prononcé des conférences sur l'extraction et l'usage sécuritaire du chrysotile.



MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX

Des métallos à la manifestation du Front commun du 20 mars.

Budget inéquitable et services publics menacés

Le gouvernement a donné un coup de sabre dans le modèle québécois avec le dernier budget présenté à la fin mars. Plutôt que de financer les services publics avec un impôt progressif, qui affecte les contribuables en fonction de leur capacité de payer, il augmente de façon draconienne les tarifs et met la hache dans la gratuité des soins de santé.

Augmentation des tarifs d'électricité, des droits de scolarité et de la taxe de vente, imposition d'une surtaxe pour la santé et d'un frais pour les visites médicales: les moins nantis et la classe moyenne sont durement touchés. Cela représente au bas mot 1200\$ de moins dans leur poche par année.

Le budget n'augure rien de bon non plus pour la qualité des services publics: les compressions sont au rendez-vous et la réserve pour la négociation collective des 475 000 employés du secteur public est bien maigre. Avant même le budget, quelque 75 000 personnes, dont une délégation de Métallos, avaient participé le 20 mars à une manifestation en appui au Front commun du secteur public.

Le Front commun revendique des hausses de salaire de 2% par année afin de protéger le pouvoir d'achat et demande un rattrapage salarial de 49 cents l'heure en moyenne, ce qui équivaut à 1,75% du salaire moyen.

CONTRATS DE TRAVAIL

Brownsburg Electronik - Lachute

La soixantaine de travailleurs de Brownsburg Electronik (SL 2008), ont conclu une entente prévoyant des hausses totales de plus de 15% sur cinq ans, dont 6% la première année. Les vacances passeront à cinq semaines après 20 ans de service. Les travailleurs se sont mobilisés tout au long des négociations en portant des chandails

jaunes afin de démontrer leur solidarité.

Welcom Inns - Boucherville

Les 27 travailleurs de la réception et de l'entretien de l'hôtel Welcom Inns (SL 9400) ont signé une convention accordant 17% sur cinq ans. Après 20 ans de service les travailleurs obtiennent six semaines de vacances. Les syndiqués auront aussi droit à trois congés de maladie par année.

Usine Camflo

Après un vote de grève le 8 mars dernier, la vingtaine de travailleurs de l'usine Camflo de Val-d'Or ont accepté à l'unanimité une convention collective qui accorde des hausses de 8% sur trois ans et une prime de 2\$ l'heure aux raffineurs. Il y aura augmentation de 1% au fonds de pension. L'assurance collective comprend maintenant les plans optique et dentaire.

Vulcain - St-Jérôme

Les travailleurs de Vulcain à St-Jérôme, (SL 8456), ont accepté un contrat de cinq ans, avec une augmentation salariale de 9,3% sur un salaire moyen de 19,39\$ de l'heure. Les travailleurs pourraient obtenir des hausses supplémentaires en fonction des bénéfices réalisés. La période prévue pour un deuil passe de trois à cinq jours. Le taux de remboursement de l'assurance collective passe de 60% à 80%.

SUITE EN PAGE 4



CONTRATS DE TRAVAIL

Unimin - St-Canut

La trentaine de métallos de la section locale 2008 ont conclu une convention qui accorde 7,3 % d'augmentation sur trois ans. L'employeur bonifie sa cotisation au Fonds de solidarité FTQ. Le régime d'assurances a été bonifié : le taux de remboursement pour les traitements divers (massothérapie) et le taux de prestations d'invalidité ont été majorés.

Formule Ford - Granby

Les mécaniciens et le laveur du concessionnaire automobile de Granby (SL 9414) ont ratifié un nouveau contrat de six ans. Ils auront droit à des augmentations de 3 %, 1,4 %, 1,8 %, 1,8 %, 2,2 %, et 2,2 %. L'entente prévoit également une bonification du montant alloué pour les bottines de travail. L'entretien des uniformes de travail sera désormais aux frais de l'employeur.

Lafarge - Chatham

Les chauffeurs des bétonnières Lafarge (SL 7625) ont approuvé à l'unanimité un contrat leur accordant des hausses de 10,4 % sur trois ans. Les syndiqués gagnent un férié supplémentaire. L'employeur cotisera désormais à un RÉER (0,50\$, 0,55\$ et 0,60\$ l'heure selon les années). Le temps supplémentaire sera payé à temps et demi à partir du samedi plutôt qu'après 40 heures de travail.

Industries Canatal - Thetford Mines

Les 180 syndiqués des Industries Canatal ont approuvé une convention collective qui leur donne des augmentations 2,35 \$ sur cinq ans. L'employeur cotisera jusqu'à un maximum de 300 \$ annuellement au Fonds de solidarité FTQ. Les Industries Canatal œuvrent dans les structures d'acier.

EN BREF

Mandat de grève chez Boa-Franc

Les 160 travailleurs de l'usine de fabrication de plancher de bois Boa-Franc usine 1, à Saint-Georges, ont rejeté les offres finales de l'employeur à 93 % et ont voté un mandat de grève fort à déclencher au moment jugé opportun. Les principaux points en litige sont : la représentation syndicale, le processus d'évaluation (affichage), les horaires de travail, la clause de déménagement d'équipement, les bonis, l'assurance collective, la participation de l'employeur au REÉR du Fonds de solidarité FTQ, les primes et les salaires.



NICOLE DAoust

Les artisans du Traits d'union!

Du 30 mars au 1^{er} avril les correspondants des Métallos étaient au bureau régional de Montréal pour leur rencontre annuelle. En plus de se perfectionner, ils ont préparé le numéro du *Traits d'union* que vous avez entre les mains. De gauche à droite sur la photo: Yan Gauthier, Gaétan Gladu, Daniel Mallette (solidarité internationale et action politique), Jeannot Bradette, Philippe Doré, Martin Tremblay, Nancy Thibeault, Sophie Paulin, Clairandree Cauchy (communications). Manon Bertrand et Donald Proulx complètent l'équipe de correspondants. On les remercie pour leur excellent travail.

Nordia Unité 418 (région de Québec) et 418 A (Montréal)

Après des négociations difficiles où l'employeur demandait des concessions salariales importantes, un contrat a été conclu permettant de maintenir une progression salariale (1,5 %, 1,5 % et 2 %) et d'introduire des journées de maladie payées. Le nouveau contrat est d'une durée de trois ans et les augmentations sont 1,5 % pour les deux premières années et de 2 % la dernière. Les 410 travailleurs du centre d'appels ont un salaire moyen 13 \$ l'heure.

Stellar

Après une fusion des accréditations de Québec et de Montréal, une entente de trois ans a été ratifiée au centre d'appels Stellar. Les travailleurs obtiennent des hausses annuelles de 2 % et l'introduction de journées de maladie payées. Les membres de ces centres d'appel font de plus en plus de télétravail, ce qui représente un grand défi pour le syndicat.